

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS201

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et des campagnes sur les risques psycho-sociaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si le sujet du burn out est « tabou » pour les directions d'entreprises, il ne doit pas l'être pour les SPST. Cela fait des décennies que ce syndrome est identifié. Au fil des années, la recherche en psychiatrie et en psychologie a montré que tous les secteurs sont touchés, en particulier les métiers de services : la santé toujours, mais aussi la grande distribution, les assurances, les banques, la téléphonie, la police, l'éducation, les associations...C'est pourquoi nous demandons par cet amendement à ce que les SPST sensibilisent également les salariés aux risques psychosociaux.